

■ ACTUALITÉS ►

Franchise

L'Officiel de la Franchise vous propose cette rubrique dans laquelle vous trouverez des études sur le développement durable et l'économie verte, les salons, diverses initiatives, les franchises inscrites dans une démarche équitable et environnementale, etc.



La Fondation FDJ a décerné la bourse Challenge à Marion Candelier

Marion Candelier, 24 ans, est devenue la première sportive en sport adapté

soutenue par la Fondation FDJ, dans le cadre de son programme Challenge. Atteinte d'une déficience mentale, elle prépare actuellement les championnats d'Europe d'athlétisme qui auront lieu en 2014, et rêve de participer aux Jeux Paralympiques de Rio en 2016.

Repérée à l'âge de 18 ans par son professeur de sport à l'institut médico-éducatif de Brebières (62), il lui propose de participer à des compétitions de cross. Elle devient championne de France espoir de cette discipline en sport adapté en 2007. Le Directeur Technique National (DTN) de la Fédération française de sport adapté (FFSA) lui propose alors d'intégrer l'équipe de France de cross et de s'entraîner au club de Douai SIN.

Elle s'oriente ensuite vers la course sur piste et devient championne de la discipline sur 1 500 m, 3 000 m et 5 000 m, accumulant les différents titres au niveau national et international. Actuellement championne de France sur 1 500 m et 3 000 m, ses prochaines échéances sont donc désormais les championnats d'Europe de cross (ils se sont déroulés fin novembre en Pologne) et ceux d'athlétisme aux Pays-Bas en 2014.

La Fondation FDJ souhaite également l'accompagner dans son rêve de se qualifier aux Jeux Paralympiques de Rio pour le 1 500 m, seule épreuve de fond prévue lors de cet événement.

Aujourd'hui, la jeune athlète concilie ses séances d'entraînements, six jours par semaine, avec son travail à la mairie de Courchelettes (59), soutenue par son père. Elle souhaite utiliser la bourse Challenge pour financer ses entraînements, ainsi que l'achat d'équipements sportifs.

Le programme Challenge permet depuis 1991 d'aider en début de carrière de jeunes sportifs valides, handisports, ou issus du sport adapté, par l'attribution d'une bourse de 15 000 euros. Un dispositif d'accompagnement à la gestion de carrière et de

préparation à la reconversion est également proposé (Insep, Sciences-Po Paris, université d'été des Étoiles du sport). Près de 360 athlètes issus de 38 fédérations ont été aidés par la Fondation FDJ, ce qui représente plus de 3 millions d'euros de dotations. Ils ont obtenu pour la France 121 médailles olympiques.

Unicef : envoyez vos vœux de façon solidaire !



Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Les entreprises vont devoir envoyer leurs cartes de vœux. Cette année encore, l'Unicef vous propose de le faire de façon solidaire.

L'Unicef vous donne ainsi la possibilité de valoriser votre marque employeur. Les services de l'Unicef permettent de personnaliser ou de créer sur mesure vos cartes de vœux via la boutique en ligne (sur www.unicef.fr). Il existe aussi la possibilité d'envoyer des e-cards. Cela peut être une façon pour les collaborateurs de pouvoir gérer eux-mêmes l'envoi des vœux aux clients ou prestataires.

RSE : Des entrepreneurs touchés par la crise mais qui s'engagent

La crise reste très présente dans l'esprit des entrepreneurs français. C'est ce que montre le baromètre **Generali-CSA** puisque 67 % d'entre eux disent qu'elle est devant eux. Mais cette crise ne semble pas altérer leurs engagements, notamment en faveur de l'environnement. En effet, un dirigeant sur deux considère que la mise en place d'actions environnementales, sociales et sociétales favorise la compétitivité de son entreprise.

verte

Les entrepreneurs se disent donc globalement tous affectés par la crise. Voilà pourquoi, selon l'étude, 50 % d'entre eux privilégient les actions qui permettent de réduire les coûts de l'entreprise comme la gestion des déchets (81 %), la réduction des consommables (80 %) ou la réduction des consommations d'énergie (68 %).

Pour 25 % des dirigeants d'entreprise, la mise en place d'un processus d'évaluation au sein de leur société est déjà effective et plus de 33 % d'entre eux s'engagent dans ces démarches avec la volonté d'obtenir une certification ou un label. Cela souligne l'importance du retour sur investissement pour les entrepreneurs. Par ailleurs, l'étude note que la réduction et la prévention des risques ainsi que l'amélioration de l'image sont considérées comme étant des motivations très importantes pour 7 dirigeants sur 10.

À noter que ce baromètre a été réalisé en vue du 3^e Parlement des entrepreneurs d'avenir qui s'est tenu les 5 et 6 novembre 2013 à Paris.

Signature de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires

Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, et Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ont visité le 31 octobre 2013 les bâtiments rénovés du siège parisien de La Banque Postale. À cette occasion, ils ont signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires aux côtés de nombreux acteurs publics et privés, à l'initiative de Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable. 30 signataires ont ainsi relevé le défi de l'engagement volontaire,

anticipant la mise en application du décret de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires qui sera publié en 2014 conformément à l'engagement du président de la République lors de la deuxième conférence environnementale, le 20 septembre 2013.

Avec près de 44 % de la consommation d'énergie en France, le bâtiment est le secteur économique le plus énergivore, générant près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre. L'engagement de l'ensemble des acteurs est donc indispensable à l'atteinte des objectifs de la France en matière de climat (division par 4 de nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050) et de consommation d'énergie (- 38 % dans le secteur du bâtiment en 2020 et réduction de moitié de notre consommation d'énergie finale à l'horizon 2050).

En amont de la publication du décret, le gouvernement souhaite que cette charte suscite, sur une base volontaire, une mobilisation massive en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Celle-ci permettra de réduire les factures énergétiques des entreprises (et donc d'améliorer leur compétitivité, de réduire les coûts de fonctionnement des administrations et de soutenir l'emploi dans la filière du bâtiment et de l'immobilier).

La charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire désireux de s'engager dans cette démarche. Elle est également destinée aux organismes collectifs qui rassemblent les acteurs du parc tertiaire public et privé : associations, fédérations qui promeuvent les intérêts d'un métier ou d'un segment particulier du parc.

■
Mathieu CÉCÉ

